



## Stratégies économiques de survie adoptées par les serveuses de buvette dans la ville de Cotonou, Bénin

**Emile N. HOUNGBO**

Socioéconomiste, Laboratoire d'Economie Rurale et de Sciences Sociales pour le Développement Durable, Université nationale d'Agriculture, 05 BP 774 Cotonou (République du Bénin)

**Résumé :** L'objectif de cette étude est de décrire les caractéristiques des serveuses de buvette au Bénin et les moyens qu'elles utilisent pour survivre. L'étude a été menée dans la ville de Cotonou. L'analyse des données collectées sur un échantillon de 138 serveuses, du 13 au 29 juillet 2023 et du 25 octobre au 19 novembre 2023, révèle que les serveuses de buvette sont âgées en moyenne de 24,9 ans et sont en majorité lettrées (84,1 %). L'activité est dominée par des femmes célibataires avec enfants (52,2 %). Les serveuses adoptent essentiellement quatre stratégies économiques : le bon accueil des clients, le concubinage clandestin avec des clients, le changement de buvettes et l'utilisation de l'hébergement offert par le patron. Le revenu annuel des serveuses est ainsi composé du salaire et d'un revenu parallèle aléatoire de 646.214,493 FCFA±47.556,5862. L'activité de serveuse de buvette offre l'occasion de satisfaire les besoins courants, mais elle ne permet pas d'accumuler suffisamment de ressources économiques. Son principal atout en tant qu'activité de l'informel est qu'elle n'oppose pas de barrières de qualification ou d'investissement à l'entrée dans le métier, mais les serveuses de buvette ne sont pas résilientes à la pauvreté et sont exposées notamment à la précarité de l'emploi, à l'abus sexuel et à l'exposition aux risques de maladies sexuellement transmissibles. Des mesures de protection sociale et de défense de la profession permettraient d'améliorer l'image de l'activité en permettant à celles qui l'exercent d'en vivre plus décemment.

**Mots clés :** Economie informelle, buvette, emploi, Cotonou.

**[Title: Survival Economic Strategies Adopted by the Bar Servers in the City of Cotonou, Benin]**

**Abstract:** The economic importance of the informal sector is poorly documented, while welcoming more and more workers in the world. The objective of this study was to describe the characteristics of the bar servers in Benin and the means they used to survive. The study was implemented in Cotonou. Data were collected on a sample of 138 bar servers from 13 to 29 July 2013 and from 25 October to 19 November 2013. The data analysis revealed that the bar servers average age was 24.9 years and they were mainly lettered (84.1 %). Single women with children (52.2 %) dominate the job. The bar servers adopted four economic strategies: best welcome customers, illegal cohabitation with customers, bar change, and the use of the accommodation offered by the boss. The annual income of the bar servers is thus composed of salary, and a random parallel income of 646,214.493 FCFA ± 47,556.5862. The activity of barmaid provides an opportunity to meet every day needs, but it does not allow for the accumulation of sufficient economic resources. Its main advantage as an informal activity is that it does not impose any qualification or investment barriers to entry into the profession, but barmaids are not resilient to poverty and are exposed in particular to job insecurity, sexual abuse and exposure to the risks of sexually transmitted diseases. Social protection measures and defense of the profession would improve the image of the activity by allowing those who practice it to make a more decent living.

**Key words:** Shadow Economy, Bar, Employment, Cotonou.

**Digital Object Identifier (DOI):** <https://doi.org/10.5281/zenodo.15133755>

---

## 1 Introduction

L'économie informelle est de nos jours une réalité massive à l'échelle du monde. Sa fonction sociale en matière de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté est désormais reconnue par les institutions nationales et internationales telles que le Bureau International du Travail. (CASTEL, 2007 ; OCDE, 2008). L'économie informelle traduit les capacités de résilience de sociétés à faible productivité face aux chocs extérieurs. A bien des égards, son développement peut être considéré comme la réponse apportée au défi de la croissance de la population, donc de la demande d'emplois souvent au détriment de l'accumulation du capital. Le secteur informel est devenu depuis 1980 le principal pourvoyeur d'emploi urbain. (OCDE, 2008). Pendant que sur la période 1990-93 le poids de l'économie informelle n'a été en moyenne que de 7 à 28 % du PIB en Europe Centrale, 8 à 30 % du PIB dans les pays de l'OCDE, il a été de 39 à 76 % en Afrique. (SCHNEIDER et ENSTE, 1999). L'économie informelle emploie 60 à 70 % de la population active en Afrique, contre 50 % en Asie, autour de 35 % en Amérique latine, 20 à 30 % en Europe de l'Est et 5 à 10 % en Europe occidentale et en Amérique du Nord (LAUTIER, 2006). Au Bénin, la part de l'économie informelle représente 71,6 % du PIB, et cette part atteint 72,5 % au Togo et 76,6 % au Niger. (OCDE, 2008).

L'économie informelle constitue ainsi une thématique particulièrement importante pour les pays du Sud où elle s'avère plus présente dans les activités économiques des populations. Elle est liée à l'observation, dans les villes des pays en voie de développement, de l'existence d'activités productives non déclarées, en réponse à l'incapacité de l'économie moderne à absorber toute la main d'œuvre urbaine. (CASTEL, 2007). OCDE. (2006) estime par exemple que l'emploi informel représente 84 % de l'emploi des femmes en Afrique subsaharienne. Pour le cas particulier du Bénin, l'importance économique du secteur informel qui, du reste est très hétérogène, est encore très peu documentée, alors qu'il accueille de plus en plus de travailleurs. C'est le cas de l'activité de serveuse de buvette ; une activité de l'économie informelle qui semble entretenir la précarité et frappée de l'instabilité de l'emploi. Il importe donc de comprendre le fonctionnement de cette activité qui prend de l'ampleur et qui mérite de plus en plus d'être mieux organisée au Bénin.

L'objectif de cette étude est de décrire les caractéristiques des serveuses de buvette au Bénin et les moyens qu'elles utilisent pour survivre. L'hypothèse de base est que l'activité des serveuses de buvette ne permet pas aux serveuses de buvette d'accumuler des ressources économiques pouvant leur permettre de résister aux chocs.

## 2 Matériel et méthodes

### 2.1 Zone d'étude

L'étude a été menée dans la ville de Cotonou, la ville la plus peuplée du Bénin. La ville de Cotonou est l'une des trois villes à statut particulier au Bénin. Elle s'insère dans le corridor Abidjan-Lagos au sud-Bénin. Située entre la latitude 6° 21' 55 N et la longitude 2° 25' 5, la ville de Cotonou est située sur le cordon littoral du sud-Bénin qui s'étend entre le lac Nokoué et l'Océan Atlantique, constitué de sables alluviaux d'environ cinq mètres de hauteur maximale. Elle représente la seule Commune du Département du Littoral et est limitée au nord par la Commune de Sô-Ava et le lac Nokoué, au sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par la Commune de Sèmè-Kpodji et à l'ouest par la Commune d'Abomey-Calavi. Le climat est de type subéquatorial avec une alternance de deux saisons pluvieuses (mi-mars à mi-juillet et mi-septembre à mi-novembre) et de deux saisons sèches (mi-novembre à mi-mars et mi-juillet à mi-septembre). Après la refondation de l'Etat Béninois devenu un Etat décentralisé depuis 2002, la Commune de Cotonou est subdivisée en 13 arrondissements, composés de 144 quartiers. Cotonou représente la ville la plus économiquement active du Bénin au regard de l'implantation des institutions de la République et de la densité de la population qui y est plus élevée que partout ailleurs au Bénin. En 2013, la

population de la ville de Cotonou avec 679.012 habitants en 2013 et une densité de la population de 8.595,09 habitants/km<sup>2</sup>, contre 87,21 habitants/km<sup>2</sup> au niveau national (INSAE, 2015). Les activités commerciales constituent la principale occupation des unités économiques de la ville. Le pourcentage de femmes dans la main d'oeuvre des unités de production informelles y est de 67,7 % en 2018, contre 63,6 % au niveau national. Celles-ci sont pratiquées par près de 61,7 % des entreprises. La branche des services regroupe 29,2 % des unités économiques. Dans la branche des « services », la restauration occupe 44,5 % des unités économiques, suivie des transports (28,1 %). Sur les 134.464 unités économiques dénombrées dans la ville, seulement 1.777, soit 13,2 %, sont inscrites auprès du Registre de Commerce (Mission de Décentralisation, 2006) ; ce qui dénote un fort taux d'activité informelle.

## **2.2 Collecte et analyse des données**

Les données ont été collectées en 2013, puis complétées du 13 au 29 juillet 2023 et du 25 octobre au 19 novembre 2023 sur la base d'un découpage de la ville de Cotonou en 2 zones naturellement séparées par le lac Nokoué, mais reliées par trois ponts: la zone Est composée de quatre arrondissements et la zone Ouest composée de neuf arrondissements. L'échantillonnage des serveuses de buvette a été effectué de façon aléatoire dans chacune des zones. Seize (16) buvettes ont été touchées dans la zone Est, contre 23 buvettes dans la zone Ouest. Au total, 138 serveuses de buvette ont été enquêtées au moyen d'un questionnaire élaboré à cet effet, avec 52 enquêtés dans la zone Est et 86 dans la zone Ouest.

Les données collectées ont été analysées avec le logiciel Excel qui a permis d'effectuer les divers calculs statistiques et les représentations graphiques. Les diverses déclarations faites ont été aussi triées et analysées.

## **3 Résultats et discussion**

### **3.1 Résultats**

#### **3.1.1 Profil socioéconomique des serveuses**

Les serveuses de buvette de Cotonou sont généralement jeunes. Elles sont âgées en moyenne de 24,9 ans et sont dans leur grande majorité lettrées (84,1 %), avec une dominance du niveau secondaire qui représente 60,9 %. Si l'on considère les diplômes détenus, le Certificat d'études primaires (CEP) et le diplôme de libération délivré à l'issue des formations traditionnelles par apprentissage sont les plus fréquents. Ces diplômes représentent respectivement 42,0 % et 18,8 % des serveuses. Un nombre non négligeable est analphabète (30,4 %). Il est frappant de constater qu'aucune des serveuses n'avait le baccalauréat, ni un diplôme universitaire. Il faut souligner néanmoins que les serveuses s'expriment pour la plupart en français et même en anglais. Seulement 5,8 % des serveuses ne parle ni le français, ni l'anglais. Il n'y avait pas de serveuses qui ne parlaient que l'anglais. En revanche, 75,4 % des enquêtés parlaient le français et 18,8 % pouvaient parler le français et l'anglais.

En ce qui concerne la situation matrimoniale, l'activité de serveuse de buvette est dominée par les femmes célibataires avec enfants qui représentaient 52,2 %. En effet, 60,9 % des serveuses ont déjà d'enfant, qu'elles soient mariées ou non, pendant qu'elles sont 34,8 % à avoir un seul enfant, 18,8 % des serveuses ont deux enfants et 7,3 % en ont 3. Les femmes encore mariées et vivant sous le toit d'un mari ne représentaient que 8,7 % (figure 1).

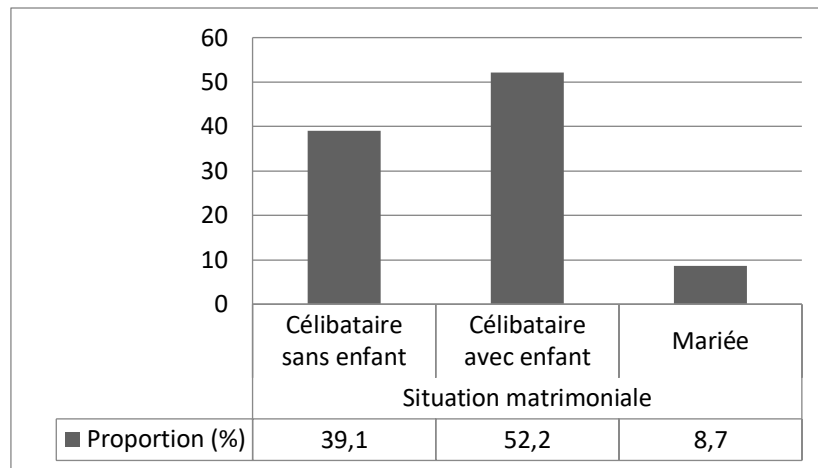


Figure 1. Statut matrimonial des serveuses à Cotonou.

L'activité est souvent présentée par les serveuses comme un pis-aller, une activité qui n'exige pas que l'on dispose d'un fonds de démarrage, ni un diplôme particulier avant de commencer. Elle est exercée par des personnes manquant de moyens financiers pour entreprendre une activité convenable pour supporter ses charges. L'activité n'est considérée comme métier que par 5,8 % des enquêtées du fait de la perception négative qui la couvre dans la société. Les serveuses de buvettes ne jouissent pas d'une bonne considération sociale et sont à la limite prises pour des femmes de mœurs légères. De ce fait, l'activité est très peu aimée des femmes mariées qui ne s'y adonnent qu'en cas d'extrême nécessité. Aussi, une majorité écrasante des personnes enquêtées (94,2 %) déclare-t-elle ne pas avoir choisi définitivement d'exercer cette activité. Elles considèrent que c'est un passage obligé pour réunir des fonds nécessaires pour exercer une activité souhaitée ; le commerce et l'artisanat notamment. L'activité est donc adoptée comme solution transitoire pour faire face à des chocs financiers divers : décès de parent ou de conjoint, incapacité financière des parents, dégradation de la situation économique, divorce, etc.

Lorsque l'on considère les pays de provenance des serveuses, on se rend compte qu'elles proviennent en grande majorité du Togo voisin. Pendant que 66,7 % des serveuses étaient des Togolaises, 30,4 % étaient Béninoises, contre 1,5 % était du Ghana et 1,4 % de Côte d'Ivoire. Les personnes étrangères qui se trouvent hors de leurs familles et de leur milieu d'origine sont les plus nombreuses du fait de la mauvaise perception sociale que revêt le métier. La prépondérance de Togolaises tient aussi du fait que le peuple togolais partage le français et surtout plusieurs langues vernaculaires avec plusieurs régions du Bénin, le mina notamment pour la région sud où se situe la ville de Cotonou.

Dans le but quête d'atténuer les effets de ces problèmes, les serveuses adoptent essentiellement quatre stratégies : le bon accueil des clients, le concubinage clandestin avec des clients, le changement de buvettes et l'utilisation de l'hébergement offert par le patron.

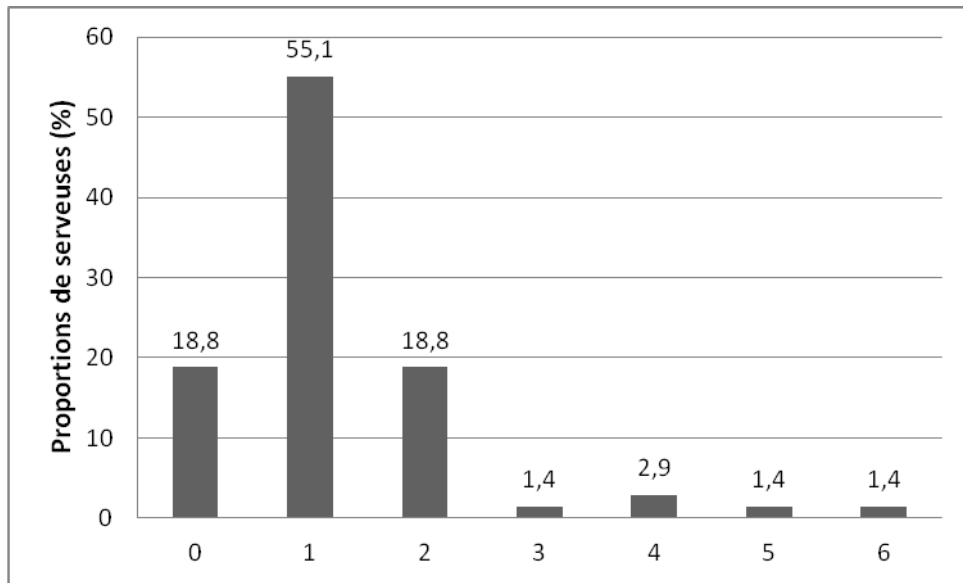
### 3.1.2 Le bon accueil des clients

La serveuse est mue par la grande volonté d'accumuler des ressources économiques pour entreprendre une autre activité plus noble. Elle développe à cet effet toutes les stratégies dont elle est capable pour espérer réaliser ce rêve. Le bon accueil des clients s'avère une stratégie adoptée par toutes les serveuses, sans distinction. Ainsi, elles mobilisent leurs revenus de deux sources principalement : le salaire et les libéralités reçues des clients. Le salaire annuel moyen est de 292.869,57 FCFA  $\pm$  3466,0529 auquel s'ajoute un revenu parallèle annuel dont la valeur moyenne atteint 646.214,493 FCFA  $\pm$  47556,5862, soit plus du double du salaire normal. Les salaires fixés varient nettement très peu par rapport aux revenus parallèles. Ces derniers s'avèrent très aléatoires au regard de la valeur élevée du ratio de l'écart-type par rapport à la moyenne est 0,86 ; ce qui veut dire que la dispersion autour de cette moyenne est 86%. En revanche, le même ratio n'est que de 0,14 pour les salaires, soit que la dispersion autour de la moyenne calculée est de 14 %. Toutefois, la réalité que le revenu parallèle est en moyenne le double du salaire

fait penser que les serveuses sont plus motivées par le revenu parallèle, surtout que le salaire effectivement payé est souvent inférieur au montant fixé. Les serveuses affirment en effet que non seulement le salaire n'est souvent pas payé à bonne date mais il est aussi inférieur souvent au montant fixé qui, de plus, est largement en deçà du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) qui était de 384.000 FCFA l'an au moment de l'étude, soit en 2013. La motivation principale de la serveuse est du coup de renforcer l'accueil réservé aux clients afin de bénéficier de leur faveur.

**3.1.3 Le concubinage clandestin avec des clients**

Les serveuses de buvette ont tendance à se faire amies à autant de clients que possible afin de disposer de plus de soutiens financiers. Les concubinages se font généralement avec des hommes mariés, avec le corollaire de problèmes de santé publique qui peuvent s'ensuivre. En effet, seulement 18,8 % des enquêtés ont déclaré ne pas avoir de concubin formel, comme l'indique la figure 2.



**Figure 2.** Fréquence du nombre de concubins chez les serveuses de buvette à Cotonou

Il y a donc une forte propension des serveuses à posséder de concubins. Le mode est d'un concubin, mais on note que le nombre de concubins peut aller jusqu'à six. D'un âge moyen de 41,1 ans, les concubins des serveuses sont des personnes mariées dans 76,8 % des cas. La tranche d'âge la plus fréquente chez les concubins est de 35 à 40 ans, ce qui montre que les concubins sont généralement et nettement plus âgés que leurs concubines serveuses de buvette qui ont généralement moins de 25 ans. Ceci suggère que l'activité de serveuse de buvette contribue à au renforcement de la polygamie « clandestine » avec des hommes formellement mariés dans la ville de Cotonou. Un test de corrélation entre le nombre de concubins et les types de revenus obtenus par les serveuses permet de conclure que ni le revenu total, ni le revenu parallèle des serveuses ne sont corrélés avec le nombre de concubins (le tableau 1).

**Tableau 1.** Coefficients de corrélation entre le nombre de concubins, les actifs, les revenus et l'ancienneté des serveuses

Variable 1	Variable 2	Coefficient de corrélation (r)
Montant des actifs	Nombre de concubins	0,3658
Revenu total	Nombre de concubins	0,0861
Revenu parallèle	Nombre de concubins	0,0897

Montant total des actifs	Ancienneté	0,1995
--------------------------	------------	--------

La corrélation entre le montant total des actifs et le nombre de concubins n'est pas nulle, même si elle est faible. Cela suggère que la possession de concubins a quelque effet sur l'accumulation de richesses par les serveuses. Par ailleurs, le tableau fait remarquer qu'il n'y a pas une corrélation entre l'accumulation des actifs et l'ancienneté de la serveuse. Ce qui veut dire que le métier permet de survivre au quotidien mais ne permet pas forcément une accumulation de ressources économiques dans le temps. L'évaluation des niveaux des actifs renseigne que ce sont surtout les actifs financier, physique et social qui sont accumulés par les serveuses. Le niveau de l'actif naturel est quasiment nul. De façon générale, le niveau global des actifs est faible (inférieur au SMIG annuel), comme le montre le tableau 2.

**Tableau 2.** Niveau moyen des actifs détenus par les serveuses de buvette

Actif naturel (FCFA)	Actif social (FCFA)	Actif physique (FCFA)	Actif financier (FCFA)	Total (FCFA)
2.898,6 ±2.042,1	82.391,3 ±13376,5	<b>104.333,3</b> ±8.274,3	<b>117.252,2</b> ±1.0746,8	<b>306.875,4</b> <b>±24.891,3</b>

Le tableau 2 permet de noter que l'accumulation d'actifs par les serveuses de buvette se fait essentiellement sous formes d'actif financier (ressources financières, souvent thésaurisées), d'actif physique (réalisations physiques sous formes d'assiettes, de pagnes, de matelas, etc.) et d'actif social (réseaux d'amis, lien social, entraide, confiance, solidarité, relations humaines, ...). L'acquisition d'actifs naturels (terrain, plantations) est quasiment inexistante. Mais, la grande mobilité à laquelle les serveuses sont soumises n'autorise normalement pas de faire de grandes réalisations physiques difficilement déplaçables.

### 3.1.4- Les changements de buvettes

L'activité de serveuse de buvette est marquée par une grande mobilité des personnes concernées. La majorité des enquêtés (47,8 %) a une ancienneté de moins d'un an dans l'activité, 76,8 % des enquêtés ont moins de deux ans d'ancienneté, pendant que seulement 33,3 % n'ont jamais changé de buvette. Le nombre moyen de buvettes parcourues par les serveuses est de 2,46 pour une durée moyenne de 1,15 an, soit une durée moyenne de 5,6 mois par buvette. Les raisons d'une telle mobilité sont développées dans la rubrique réservée aux problèmes rencontrés.

Comme annoncé plus haut, les serveuses sont soumises à une fréquente mobilité entre les buvettes, ce qui constitue un facteur d'instabilité de l'emploi. Bien, qu'il s'agisse le plus souvent de départs volontaires, décidés par les serveuses elles-mêmes et jugées normaux et non gênants par celles-ci, nous pensons que cela constitue quand même une difficulté économiquement parlant. Car, ce n'est pas évident qu'en quittant une buvette, la serveuse trouve aussitôt une autre. Aussi les causes déplorables des départs involontaires ne sont pas à négliger. Sur les 92 serveuses qui ont dû changer de buvettes, 78 sont des départs volontaires, soit 84,8 %. Les enquêtés avancent en effet que le montant des revenus parallèles obtenus diminue dès qu'ils commencent à durer longtemps dans la buvette, à partir de 10 mois par exemple. Mais, l'abus sexuel, le prélèvement abusif dans le salaire, le licenciement abusif et le non-paiement de salaire sont aussi des causes de départs obligés, même si leur fréquence d'occurrence est relativement faible (tableau 3).

**Tableau 3.** Score des causes des départs forcés des serveuses de buvette à Cotonou

Causes du départ	Score (%)
Abus sexuel	6,5
Prélèvement abusif dans le salaire	10,9
Non-paiement de salaire	21,7
Licenciement abusif	34,8

Il se dégage du tableau 3 que le licenciement abusif est la principale de départ forcé des serveuses des buvettes. Il ne pouvait en être autrement du fait que les patrons ont souvent tendance à abuser de la nature verbale des contrats qui se passent entre la serveuse et le patron. Ainsi, les patrons n'hésitent pas à écourter le séjour des serveuses à l'issue d'une faute moins grave.

### 3.1.5 L'utilisation de l'hébergement offert par le patron

La première difficulté à laquelle la serveuse fait face est relative à l'hébergement. Les serveuses de buvette sont généralement hébergées dans des bâtiments loués ou construits à cet effet par leurs patrons. Bien qu'elles déplorent souvent les conditions d'hygiène et de vie dans ces logements, elles reconnaissent que c'est quand même un avantage pour elles à Cotonou où la location de chambre coûte très chère. Mais, force est de constater que leur souci a toujours été de trouver des moyens financiers ou des prises en charge pour la location de chambres plus décentes. Habiter dans les « logements »<sup>1</sup>, est perçu négativement. Pourtant, une large proportion des serveuses habitent les logements comme l'indique la figure 3.

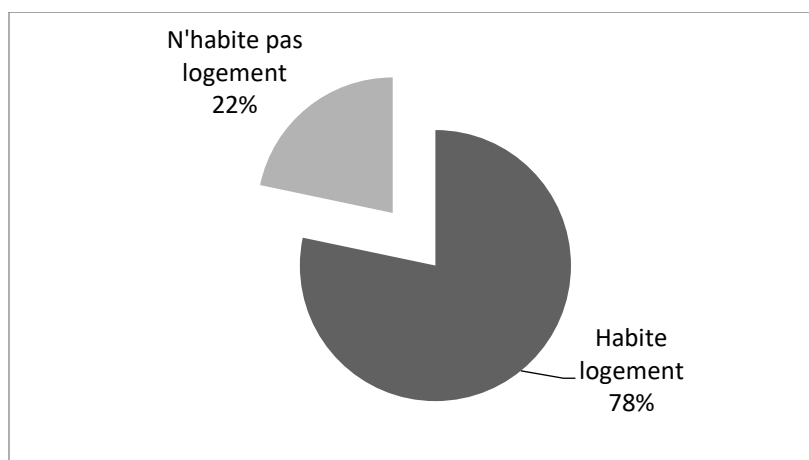


Figure 3. Proportion de serveuses habitant ou non les logements

Le statut de serveuse habitant le logement est parfois considéré comme celui de la serveuse qui demeure économiquement en bas de l'échelle dans l'activité. Le non-paiement de salaire fait aussi partie des difficultés importantes rencontrées par les serveuses et qui ne leur permettent pas de financer aisément leur hébergement, et donc de quitter le logement.

Les différentes stratégies développées par les serveuses seraient plus efficaces si elles étaient accompagnées de mesures de couverture sociale des serveuses par l'Etat ou par les organisations non gouvernementales (ONG) en termes de leur sensibilisation et de leur formation sur l'organisation du métier et le code du travail.

## 3.2 Discussion

### 3.2.1 Faible productivité et faible rémunération dans le secteur informel

L'activité des serveuses de buvette génère à celles-ci des moyens financiers quotidiens pour survivre mais elle ne leur permet pas d'accumuler des actifs ressources économiques pouvant leur permettre de résister aux chocs de revenu. Plutôt que de rester à la maison et ne pas disposer du tout de ressources pour subvenir à ses besoins, l'exercice de l'activité de servir dans les buvettes apparaît comme une opportunité moins exigeante que les serveuses saisissent à leur profit. Et effectivement, cela permet, ne serait-ce que dans le court terme, de mettre la

<sup>1</sup> Chambres louées par le patron et mises gracieusement à la disposition des serveuses.

serveuse à l'abri du besoin criard dont elle souffrait. Mais, les serveuses semblent ne pas disposer de la couverture qu'il faut de la part des pouvoirs publics. De nombreuses études ont porté sur le secteur informel, surtout après la récession économique des années 90 où les politiques d'ajustement et les taux continuellement élevés d'urbanisation et de croissance démographique s'observent en Afrique et même dans le monde entier. HUSSMANN. (1997) notait que l'existence d'activités du secteur informel en marge de la loi a parfois conduit les autorités publiques à les confondre avec des activités illégales, et donc à les harceler et à les réprimer. Même quand elles sont déclarées et respectent certaines dispositions légales, elles sont presque invariablement hors-la-loi en ce qui concerne la protection sociale, la législation du travail et les mesures de protection sur le lieu de travail. Les motivations de la participation au secteur informel vont des stratégies de pure survie adoptées par des individus n'ayant pas de travail (adéquat), d'assurance chômage ou d'autres droits au maintien du revenu, au désir d'indépendance et de flexibilité dans l'organisation du travail et, dans certains cas, à la perspective d'opportunités de gains vraiment rentables, ou à la poursuite d'activités traditionnelles. Pour ROUBAUD. (2011), le secteur informel est massif (en termes d'emplois et de production) et est là pour durer (quelles que soient les hypothèses de croissance). Il relève qu'il y a deux objectifs principaux à atteindre au sujet du secteur informel : accroître la productivité du secteur informel (tout en conservant sa flexibilité) et protéger ses membres. Les travailleurs du secteur informel exercent dans des conditions difficiles ; ils sont vulnérables et sans protection vis-à-vis des chocs ; ce qui suggère qu'il faudrait mettre en place des systèmes de protection adaptés, justes et financièrement soutenables. Ces observations et suggestions sont aussi pertinentes pour le cas des serveuses de buvettes présenté dans cet article. Celui-ci constitue certainement un pas important vers la prise en compte des suggestions de NORDMAN & ROUBAUD (s.d) qui indiquent que sur le continent africain, où l'économie informelle œuvre avec le plus d'acuité et où les activités de recherche sont les moins développées, il s'agit d'œuvrer à ce que les informations et la recherche sur l'économie informelle s'alignent progressivement sur la richesse observée dans ce domaine en Amérique latine (ou la multiplication des enquêtes en panel a permis de substantielles avancées dans la compréhension des mécanismes à l'œuvre) et dans une moindre mesure en Asie. Globalement, le secteur informel s'étend, que ce soit en Afrique en général et en Afrique subsaharienne en particulier. Il reste dominé par les femmes. Ce qui est bien le cas des serveuses de buvette qui, il faut le souligner, vivent une situation défavorable au travail décent, c'est-à-dire un travail qui s'appuie sur ces quatre besoins: l'emploi, la protection sociale, les droits des travailleurs et le dialogue social. (GHAI, 2003).

### 3.2.2- Appuis nécessaires à l'économie informelle en Afrique

Le but fondamental de l'Organisation internationale du travail (OIT) aujourd'hui est que chaque femme et chaque homme puissent accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. (BIT, 1999). Ceci dénote que la situation des serveuses de buvette est préoccupante et que des mesures idoines s'imposent. Car, comme le rapporte MALDONADO *et al.* (2004), contrairement à ce que l'on a longtemps supposé, le secteur informel n'est pas un phénomène passager, ni marginal et voué à disparaître à moyen terme. Son ampleur et sa complexité grandissantes dans la vie économique, sociale et politique des pays en développement, en général, et d'Afrique, en particulier, sont une réalité incontestée et de plus en plus reconnue. Ils soulignent qu'en Afrique subsaharienne, le secteur informel représente les trois quarts de l'emploi non agricole, contre deux tiers environ il y a dix ans, soit une augmentation spectaculaire. Pour les femmes dans cette région africaine, le secteur informel représente 92 pour cent de l'ensemble des possibilités d'emploi en dehors de l'agriculture (contre 71 pour cent pour les hommes). MUHINDO. (2008), après avoir étudié surtout les employeurs exerçant dans l'informel, trouve que les acteurs du secteur informel dans la ville de Butembo (République Démocratique du Congo) aiment leur métier et ne préfèrent pas abandonner ce secteur et que dans le secteur informel dans la ville de Butembo, ceux qui y œuvrent sont plus des femmes (78 %) et 88,33 % sont propriétaires de leurs activités, sauf seulement 11,33 % qui travaillent pour autres personnes dans le secteur informel. Selon cet auteur, le chômage, le faible revenu dans le secteur réglementé sont à la base du développement du secteur informel. Cette affirmation pourrait faire croire que la situation est reluisante dans le secteur informel en matière de revenu et d'emploi. Ce qui n'est pas toujours le cas ; l'insertion et la persistance dans l'informel étant dans bien des cas une solution adoptée faute de mieux. Les serveuses sont par exemple sans protection sociale, sans retraite et sans assurance, encore moins un contrat écrit. A cet effet, MALDONADO *et al.* (2004) trouvent que l'informel persiste parce que la législation mise en place en Afrique francophone après la décolonisation s'est avérée très



favorable aux grandes entreprises, tout en méconnaissant le rôle et la place remplis dans ces pays par des activités de type informel dans des domaines essentiellement ruraux et artisanaux. De plus, les entrepreneurs ne voient pas la contrepartie positive des impôts qu'ils devraient payer dans les actions mises en œuvre par l'Etat, que ce soit au niveau des infrastructures ou de l'accès à des services de base (eau, électricité, voirie). Par conséquent, les micro-entrepreneurs éprouvent de la méfiance envers les institutions gouvernementales. Le Gouvernement doit pouvoir présenter des options qui, tenant compte de la réalité des artisans, renforcent les institutions de promotion des microentreprises, assouplissent les législations et créent des conditions économiques propices au développement. Il s'ensuit que l'économie informelle, à laquelle appartient le « métier » des serveuses de buvette, représente encore un chantier à promouvoir pour l'intérêt à la fois de l'Etat et des acteurs concernés. Car, comme l'affirme OCDE. (2006) : « À long terme, l'activité informelle n'est pas la solution pour éliminer la pauvreté. Les pays dont le revenu par habitant est le plus élevé sont aussi ceux où le secteur informel est le plus réduit, alors que pour les pays pauvres, la part de l'économie informelle dans le produit total est plus importante. Autrement dit, si les entreprises informelles peuvent apporter une réponse de court terme aux besoins quotidiens d'un ménage, pour le bien-être à long terme, la stabilité et la réduction de la pauvreté, il est important d'instaurer une économie où la proportion d'entreprises et d'emplois formels est plus forte ». C'est alors que MALDONADO *et al.* (2004) suggèrent pour une valorisation optimale de l'économie informelle en Afrique francophone que les actions de l'Etat portent sur l'insertion dans le Code des investissements de dispositions favorables aux microentreprises en début d'activité, la réforme du système fiscal pour instituer un impôt unique mais qui ne soit pas dissuasif pour l'embauche et pour l'investissement, la révision des conditions de participation et d'attribution des marchés de l'Etat et l'établissement de services financiers adaptés aux besoins et caractéristiques des micro-entreprises.

#### 4 Conclusion

L'activité de serveuse de buvette en tant qu'emploi est précaire. Elle offre l'occasion de satisfaire les besoins courants mais il ne permet pas d'accumuler suffisamment des ressources économiques. Le principal atout en tant qu'activité de l'informel est qu'elle n'oppose pas de barrières de qualification ou d'investissement à l'entrée dans le métier. Et il est plus judicieux de parler d'activité de serveuse de buvette que de métier parce qu'elle n'est en général pas adoptée par celles qui la pratiquent. Cette activité permet ainsi de créer facilement des emplois pour la subsistance. Les serveuses de buvette ne seraient pas résilientes contre la pauvreté et sont exposés à divers problèmes sociaux, allant de la précarité de l'emploi à l'abus sexuel et à l'exposition aux risques de maladies sexuellement transmissibles au regard du nombre de concubins qu'elles se voient obligées de posséder. D'âge moyen jeune, elles se voient obligées de s'allier avec des personnes mariées nettement plus âgées qu'elles. Des mesures de protection sociale et de défense de la profession permettraient d'améliorer l'image de l'activité en permettant à ceux qui l'exerce d'en vivre plus décemment. A cet effet, il sera nécessaire d'abord d'autres aspects occultés dans cette étude, notamment la constitution d'une base de données statistiques sur le métier de serveuses de buvette et le secteur informel en général, surtout qu'il s'agit d'une activité qui occupe essentiellement les femmes aujourd'hui à Cotonou, au Bénin et dans la sous-région ouest-africaine.

#### Remerciements

Nous remercions sincèrement nos enquêteurs, messieurs Serge TSALLY et Sidol B. HOUNGBO, qui ont fourni un travail d'enquête de qualité. Les serveuses de buvette enquêtées méritent aussi d'être remerciées, du fait qu'elles n'ont pas hésité à dire tout sur les réalités sociales et économiques entourant l'activité qu'elles exercent, et surtout du fait qu'elles ont gardé la patience de se prêter aux questions et de répondre honnêtement malgré la contrainte d'entre couper souvent l'entretien avec le service à fournir aux clients.

#### REFERENCES

- 1) BIT-Bureau International du Travail (1999). *Un travail décent*, Rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail, 87<sup>e</sup> session, Genève : OIT.
- 2) CASTEL, Odile (2007). *De l'économie informelle à l'économie populaire solidaire : Concepts et pratiques* ; Manuscrit auteur, Faculté des Sciences Economiques, Université de Rennes 1, 14 p.

- 3) DPDM-Direction de la Prospective et du Développement Municipal (2008). *Plan de développement de la ville de Cotonou (PDC-Cotonou)*. Cotonou : Mairie de Cotonou, 222 p.
- 4) GHAI, Dharam (2003). Travail décent: concept et indicateurs, *Revue internationale du Travail* 142 (2) : 121-157
- 5) HUSSMANN, Ralf (1997). « Secteur informel : historique, définition et importance ». In : Eurostat ; Afristat-Overseas Development Administration ; Banque Mondiale ; Bureau International du Travail ; Ministère français de la Coopération ; Orstom & Afristat. *Actes du séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne*. Tome 2, Communications présentées en séances plénières, Bamako, 10-14 mars 1997, pp 9-46, 212 p.
- 6) INSAE-Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (2015). *RGPH4 : Que retenir des effectifs de population en 2013*. Cotonou : INSAE, 33 p. <https://instad.bj/images/docs/insae-statistiques/demographiques/population/Resultats%20definitifs%20RGPH4.pdf> (consulté le 20/03/2025)
- 7) INSAE (2019) : *Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), Bénin 2018, Rapport de synthèse*, Cotonou : INSAE, 77 p.
- 8) LAUTIER, Bruno (2006). Economie informelle, In LAVILLE, J-L & CATTANI, A. D. *Dictionnaire de l'autre économie*. Paris: Gallimard, pp 210-219.
- 9) MALDONADO, Carlos; BADIANE, Cheikh & MIELOT, Anne-Lise (2004). Méthodes et Instruments d'Appui au Secteur Informel en Afrique Francophone. *Seed Document de Travail n°24*. Genève-Suisse : Organisation Internationale du Travail, 1<sup>ère</sup> édition, 168 p.
- 10) Mission de Décentralisation (2006). *Monographie de la Commune de Cotonou*, Cotonou : mission de Décentralisation, 47 p.
- 11) MUHINDO, Sivundaveko Mulume Vany (2008). Etude des déterminants du développement du secteur informel en ville de Butembo. Mémoire de Licence en Gestion informatique, Université adventiste de Lukanga, RDC, 20 p.
- 12) NORDMAN, Christophe Jilil. & ROUBAUD, François (s.d.). Une approche originale en économie du développement: 20 ans d'efforts pour mesurer et analyser l'économie informelle dans les pays en développement, 6 p.
- 13) OCDE-Organisation de Coopération et de Développement Economiques (2006). *Vers une croissance pro-pauvres, le développement du secteur privé*. Paris : Les Editions de l'OCDE, 96 p.
- 14) OCDE (2008). Economie informel, *Rapport de l'Afrique de l'Ouest 2007-2008*, pp 169-178. Disponible sur : <http://www.oecd.org/dataoecd/31/0/42358563.pdf> (consulté le 10/12/2013).
- 15) ROUBAUD, François (2011). *Le secteur informel : quels enjeux pour quelles politiques ? The informal sector: current policies challenges*. Conférence de restitution AFRISTAT sur "Unlocking potential: Tackling economic, institutional and social constraints of informal entrepreneurship in Sub-Saharan Africa". 18 octobre 2011, Bamako, Mali, 14 p.
- 16) SCHNEIDER, Friedrich & ENSTE, Dominik (1999). Shadow economies around the world – Size, causes, and consequences. *CESifo Working Paper Series. Working Paper No. 196*, 71 p.